

# Heurs et malheurs d'un capitaine valaisan au service étranger

## BENJAMIN COPT

Joseph-Bruno-Benjamin Copt \* naquit à Orsières le 6 octobre 1755. Il appartenait à une vieille famille du pays, qui avait fourni, au cours des siècles, de nombreux notaires et magistrats locaux, ainsi que quelques ecclésiastiques <sup>1</sup>.

Son père, Jean-Joseph-Claude Copt (1725-1782) avait reçu son brevet de sous-lieutenant dans la Compagnie de Blatter et Ignace de Courten, au Régiment suisse de Courten, la veille même de la bataille de Fontenoy (11 mai 1745) ; il participa à celle-ci et partagea avec ses frères d'armes la gloire qu'acquît le régiment valaisan dans cette célèbre bataille <sup>2</sup>. Rentré au pays, il exerça les fonctions de notaire, banneret et commissaire dans son village natal. L'épithète que lui dédia son fils est des plus élogieuses :

Ci-gît Jean-Joseph Copt, digne fils de ses pères,  
Stilé dans les écrits des plus parfaits notaires,  
Il cueillit des lauriers au champ de Fontenoi ;  
Il transmet à son fils l'honneur et son arnoi.

---

\* Communication présentée à la réunion de la SHVR, le 12 mai 1946, à Martigny-Bourg.

<sup>1</sup> Cf. *Essai d'histoire d'Orsières*, par l'abbé J.-E. Tamini et le Chanoine Ant. Mudry, p. 64. Joseph-Bruno et Benjamin Copt, cités par ces auteurs, ne sont en réalité qu'une seule et même personne. La date de 1820 qu'ils donnent — d'après J.-B. Bertrand, *Annales Valaisannes*, juillet 1917, p. 117 — pour la mort de Benjamin Copt, est inexacte ; Benjamin Copt est décédé à Martigny en 1824.

<sup>2</sup> Cf. *Honneur et fidélité*, de P. de Vallière, éd. 1940, pp. 446-448.

Commissaire éclairé, il arpenta les biens ;  
 Il déplorait l'erreur et la foi des anciens ;  
 Sur des lots ténébreux vermoulus par le tems  
 En passant son éponge obligeait l'indigent.  
 Ami des d'Arbellai<sup>3</sup> et des arts et des sciences,  
 Des sorciers du Valais exaltait l'innocence ;  
 De ses sages conseils découlait la raison,  
 Des procès odieux étouffait le poison.

Bon ami, bon parent, excellent citoyen,  
 Il observa l'usage et mourut en chrétien.  
 Ce mortel généreux descendit dans la tombe  
 Convaincu des erreurs et du néant du monde.

Le brave héros de Fontenoy transmet le goût des armes à son fils Benjamin. Celui-ci, suivant les traditions de ses ancêtres, recevait le 28 avril 1774 son diplôme de notaire, signé par l'évêque Frédéric Ambuel et le secrétaire épiscopal Charvet.

Mais la profession de tabellion ne devait pas beaucoup lui sourire, puisque quelques jours plus tard, le 5 mai 1774, Benjamin Copt s'engageait comme volontaire au Régiment de Kalbermatten, au service du Piémont<sup>4</sup> ou, comme le disent ses nombreux brevets militaires, au service du « Re di Sardegna, di Cipro e di Gerusalemme ».

Sous-lieutenant le 27 octobre 1775, lieutenant le 29 juillet 1783, capitaine-lieutenant le 9 février 1793 et enfin capitaine-proprétaire d'une compagnie le 3 février 1795, donc 21 ans après son entrée au Régiment, Copt reprend à cette date la compagnie de grenadiers laissée vacante par un chevalier de Courten dans le « Reggimento svizzero vallesiano di Streng » et reste au service du roi de Sardaigne jusqu'au 5 octobre 1798.

Pendant 25 ans, Benjamin Copt vit de cette vie aventureuse que tant de ses compatriotes ont vécue au service étranger. En garnison à Turin, à Alexandrie, à Ivree, il passe des jours heureux et insoucians ; écoutez-le :

Jeune, volage et présomptueux,  
 Je voltigeais de belle en belle ;  
 J'aimais le vin, j'aimais le jeu,  
 J'aimais surtout la bagatelle,  
 Je badinais avec l'amour,  
 Je me moquais de ses entorses ;  
 En voulant braver ses détours,  
 Je me vis pris dans ses amorces.

De temps à autre, il revient au pays et durant une de ces périodes de congé tombe amoureux, et follement à en croire ses

<sup>3</sup> Il s'agit des deux chanoines du St-Bernard Jean-Jérôme Darbellay (1726-1809), prieur de Bourg St-Pierre, et Jean-Isidore Darbellay (1737-1811), curé d'Orsières.

<sup>4</sup> Ce régiment prit par la suite le nom de Courten, puis de Streng et enfin de Belmont.



Propriété de la famille Jules Couchepin

**JOSEPH-BRUNO-BENJAMIN COPT**

1755-1824

« élégies », de la belle Bastide, à tel point qu'il songe même à abandonner son service :

J'abjurais toutes mes erreurs,  
 Je promis de quitter les armes ;  
 Je sacrifie tout pour toi.  
 A part l'honneur, veux-tu ma vie ?  
 Dévoué au meilleur des Rois,  
 Je la consacre à mon amie.

Et Bastide de l'encourager dans cette voie par des arguments qui devaient émouvoir le cœur de notre militaire amoureux :

Tu dois défendre le Valais,  
 Tu dois embellir sa campagne ;  
 Les beaux sapins de Motaquai<sup>5</sup>  
 Ne sont pas nés pour la Sardagne ;  
 Cherchons le bonheur parmi nous ;  
 Fais des heureux dans ta patrie ;  
 Sois chrétien, deviens mon époux,  
 Fais les délices de ma vie.

Mais trêve de sentiment ; les temps ne sont plus à la galanterie et aux folles aventures d'amour. La Révolution française va se charger de donner à Copt d'autres soucis et d'autres champs d'activité.

En septembre 1792, les Etats du roi de Sardaigne sont envahis par les troupes françaises, qui en un mois occupent la Savoie et le comté de Nice. Puis, c'est le tour du Piémont. Copt participe, avec le régiment suisse valaisan, à toutes les campagnes de 1792 à 1796.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1793, le chevalier Bellmont, major du régiment et futur commandant de celui-ci, adresse à Copt au nom de S. E. le comte de Strafaldo ses remerciements pour « la bonne contenance » au combat de St-Martin et lui « ordonne d'en témoigner son contentement à la troupe qu'il avait sous ses ordres, particulièrement au brave caporal Houbert ».

Il faut croire que Benjamin Copt se conduisit avec honneur et bravoure, dans ces campagnes, puisque, comme je viens de le dire, en février 1795 il est capitaine-proprétaire d'une compagnie. Le sous-lieutenant Maghetti, quartier-maitre, peut écrire de sa plus belle calligraphie sur le contrôle de corps que je possède : « Grand Livre de la Compagnie Copt du Régiment suisse valaisan de Streng. Commencé à Demont le 5<sup>e</sup> février 1795 et pour l'année 1796, 1797 et 1798. »

Il est intéressant de feuilleter les pages de ce vieux contrôle de corps, dans lequel, à côté des noms du pays valaisan, figurent toutes sortes de noms étrangers. On y trouve, entre autres, deux

<sup>5</sup> La forêt de Montatuay, qui domine Orsières, sur la rive gauche de la Dranse, à l'entrée de la vallée du St-Bernard.

frères Rosenthal, tous deux nés au régiment, l'un âgé de 15 ans, « fifre des fusiliers », et l'autre, âgé de 17 ans, « tambour » ; — des Souabes, tel ce Joseph Wundermann « fait prisonnier de guerre du 15 août aux barricades, rançonné du 1<sup>er</sup> juin 1795 » ; — un Joseph Roskowitz « de la Styrie en Empire, âgé de 20 ans, taille 41 onces, yeux tannets et cheveux châtons ; engagé pour 3 ans à la Citté le 13 et à Chiéry le 17 août 1795 ; catholique ; grosse monture et en argent 25 livres », et qui déserte déjà le 22 octobre 1795 à Demont. Disons, à ce propos, que le nombre des déserteurs est impressionnant. Nombreuses sont, dans le contrôle de corps, les annotations de ce genre : « Déserté à Valence, Alexandrie, Turin, le... », « Déserté à la maison de force de Turin », « Déserté de la garde de la place Carline à Turin ». Le recruteur de la compagnie, François Métral, de Gaspard, de Martigny, engagé à raison de 20 livres par mois, devait avoir fort à faire pour maintenir les effectifs réglementaires.

Revenons à notre capitaine. Le Piémont vaincu, les régiments suisses au service du roi de Sardaigne passèrent, avec armes et bagages, à l'armée française d'Italie du général Joubert pour former la « 1<sup>ère</sup> Légion helvétique », et cela en vertu d'une convention en bonne et due forme conclue le 4 décembre 1798 entre le gouvernement français et celui de la République helvétique. C'est comme capitaine dans cette Légion que Benjamin Copt participe, au mois de mai 1799, à la défense de Mantoue<sup>6</sup>. Voici ce qu'il écrivit plus tard, dans sa demande de solde de retraite, au sujet de cette campagne :

En l'an 7, nous fîmes partie de la garnison de Mantoue. Le siège de cette Place est un tableau horrible de misères et de fatigues excessives ; mais notre amour pour la France nous faisait braver les dangers. En messidor, le général français capitula et la garnison fut déclarée prisonnière.

En perdant sa compagnie au régiment valaisan du Piémont, Copt et les autres capitaines-propriétaires perdirent leur fortune. « En passant dans les Légions helvétiques, écrit-il, je perdis ma compagnie ; j'avais sacrifié tout mon bien pour son entretien, équipement et armement. Elle était mon unique ressource, et elle me fut arrachée dans un instant. » La France s'était bien engagée à indemniser les capitaines-propriétaires en leur promettant de leur verser cent francs par mois pour la durée que devait avoir la capitulation signée avec le roi de Sardaigne, mais ce versement n'eut lieu que durant deux mois ! Selon un décompte du 8 mars 1823 de l'ancien major au service du Piémont Fridolin de Hauser, contresigné par le chancelier de la Confédération Mousson, le total des indemnités dues aux cinq régiments suisses au service

<sup>6</sup> Mantoue fut investie en 1799 par l'armée de Souvarof ; défendue par une petite troupe française — dont la Légion helvétique —, la ville soutint un dur siège et dut finalement capituler.

du Piémont s'élevait à 845.900 francs, dont 262.800 pour le régiment de Bellmont à 12 compagnies, ce qui faisait donc 21.900 francs pour la part du capitaine Copt. C'était pour lui la ruine complète. Ses réclamations et celles de ses camarades d'armes et de leurs héritiers durèrent des années, jusque vers 1840, mais furent absolument inutiles et n'eurent aucun succès.

Prisonnier de guerre lors de la reddition de Mantoue, le 29 juillet 1799, Copt est libéré sur parole et rentre à Orsières, où il vit en non-activité de service. Il trouve le Valais en pleine effervescence politique et dans une situation tragique ; de sanglants combats viennent de se livrer entre les troupes françaises, qui occupent le pays, et les Austro-Russes que les Haut-Valaisiens insurgés contre le Directoire helvétique soutiennent. Le Valais est livré au pillage et aux exactions de tous ces soldats, qui ne se conduisent pas mieux les uns que les autres. « Si les Français, écrit Louis Ribordy, s'étaient rendus odieux après les procédés que nous venons de décrire, les Autrichiens, alliés des insurgés, ne se conduisaient pas de manière à se concilier leur sympathie » ; et Monnard ajoute : « Les Russes, disait-on dans le pays, sont des anges en comparaison des corps-francs autrichiens. Ceux-ci, en effet, se permettaient tout, sous le nom de vengeurs. Immédiatement avant eux, les Français parvenus jusqu'au sommet du pays, avaient commis de tels dégâts dans tous les villages, à l'exception de trois, qu'il semblait qu'on eût payé des charpentiers pour en briser les cloisons et les meubles. »

A ces malheurs, devait bientôt s'en ajouter un autre : le Valais était menacé d'être démembre et de perdre complètement sa liberté et son indépendance. Les événements tragiques de cette malheureuse période, qui va de la fin de l'année 1800 à la proclamation, le 17 août 1802, de la République indépendante du Valais, ont été racontés en détail par le Grand-Baillif Charles-Emmanuel de Rivaz dans ses *Mémoires historiques sur l'occupation militaire en Valais par le général Turreau*.

Le capitaine Copt a joué un certain rôle dans ces événements. Le 20 février 1802, il reçoit la lettre de nomination suivante :

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Au Quartier général à Sion, le 1er ventose an 10.  
Le chef de l'Etat-Major de la Division en Valais.

D'après une décision en date de ce jour, du Général Turreau, Commandant général du Valais,

Nomme le citoyen Copt, capitaine au cy-devant régiment suisse Streng formant la 1re Légion helvétique, Commandant de la Place de St-Maurice. La présente servira à le faire reconnaître en cette qualité auprès des autorités civiles et militaires.

BALLY-MONTHION

Approuvé : Le Général, Commandant général du Valais :  
TURREAU

Quels ont été les motifs qui poussèrent Copt à servir « les oppresseurs de sa patrie », pour employer les termes de de Rivaz<sup>7</sup> ? Ce dernier — qui se montre très sévère à son égard — prétend que c'est la pauvreté qui contraignit le capitaine Copt à « passer sur les conditions d'honneur ». Pour ma part, je crois que si cette question d'argent — car *primum vivere* — a pu jouer son rôle dans la détermination de Copt, sa conduite a été dictée par d'autres considérations plus honorables. Benjamin Copt est un adepte fanatique de la Révolution française ; il a des idées philosophiques et politiques très avancées ; ses cahiers sont remplis de diatribes contre la royauté, les aristocrates, et il a une solide et féroce haine contre les « seigneurs » haut-valaisans. D'autre part, il était un ami fidèle de son combourgeois Joseph-Louis Pittier, un jurisconsulte remarquable, que Turreau avait nommé le 23 janvier 1802 Préfet général du Valais, en remplacement de Charles-Emmanuel de Rivaz destitué. Tout cela explique, sans la justifier entièrement, son attitude. L'histoire de cette période est assez obscure et est encore à faire ; on a eu peut-être trop tendance, jusqu'à maintenant, à juger les événements et les hommes d'alors selon nos idées actuelles et uniquement sur la base d'appréciations de personnes plus ou moins intéressées à l'ancien ordre politique et donc partiales. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple entre d'autres, nous avons coutume de considérer la chute de Berne, lors de l'invasion française, comme un véritable malheur national. Or, Charles-Emmanuel de Rivaz, dont on ne peut mettre en doute le profond patriotisme, annonce cet événement au Comité général, à Martigny, comme « une intéressante nouvelle » et le prie de « répandre dans la plaine cet heureux événement<sup>8</sup> » !

Copt n'a pas la tâche facile, comme bien on peut le penser, dans ses nouvelles fonctions. D'un côté, il est soumis aux ordres et aux exigences du général Turreau et de ses acolytes, qui imposent leur volonté au pays, et d'un autre, il est en butte à l'hostilité des partisans de l'ancien régime et des adversaires des Français. A en croire de Rivaz, le nouveau commandant de la

<sup>7</sup> Cf. *Mémoires historiques* de Ch.-E. de Rivaz, pp. 136, 283, 303, 334.

<sup>8</sup> Voici le texte de ce billet que je possède :

« Aux Citoyens Président et Membres du Comité à Martigny,  
Liberté

Egalité

Citoyens, Nous nous empressons de vous faire part que la ville de Berne s'est rendue par capitulation aux armées françaises le lundi 5 du courant à une heure du matin. Veuillez faire circuler cette intéressante nouvelle qui met fin aux malheurs de la guerre et ajoute de nouvelles forces à notre existence politique. Le porteur de cette lettre pourra vous être utile pour répandre dans la plaine cet heureux événement. Nous vous prions de bien vouloir lui donner des instructions à ce sujet. Salut et fraternité.

RIVAZ, Président.

Au Comité général le 7 mars à 4 heures du matin 1798. »

place de St-Maurice ne se fit pas faute de procéder à des réquisitions de linge, vaisselle, etc., pour son ménage, et à obliger certains habitants de la ville à loger chez eux de nombreux militaires. Cette dernière exigence n'a rien d'extraordinaire puisque, à cette époque, toute troupe vivait sur l'habitant et de réquisitions. Quant aux prestations exigées pour son entretien personnel, elles peuvent se justifier car Copt ne recevait aucun salaire pour ses fonctions purement militaires. Le commandant intervint aussi, avec Pittier et quelques autres partisans de la France, pour amener les communes du Bas-Valais à voter des résolutions demandant la réunion du Valais à la France. Il ne resta du reste que quelques mois à St-Maurice, Turreau lui ayant donné l'ordre le 7 frimaire an 11 (29 novembre 1802) de partir le lendemain pour se rendre à Martigny et y prendre le commandement de la place. Avant de quitter St-Maurice, Copt eut soin de se faire délivrer une déclaration de la Municipalité disant ce qui suit :

Je soussigné, Président de la Municipalité de cette Commune de St-Maurice et au nom d'icelle, atteste et fais foi que le citoyen Benjamin Copt, commandant de la place de St-Maurice du 1er ventose an 10, époque où il vint commander cette place, où il s'est toujours comporté en homme juste, probe, plein d'honneur et impartial ainsi qu'en brave et honnête militaire. Je certifie encore qu'il n'a jamais rien exigé de cette Commune, ny de la Municipalité, hors ce qui était dû à son grade, conformément aux loix militaires, que dans toutes les occasions son zèle et son activité ont rendu justice aux opprimés ; que par ses conseils bienfaisants il a tâché de maintenir la paix et l'ordre avec la plus exacte discipline. Lequel nous ayant requis de lui donner acte de son comportement, nous n'avons pus lui refuser cet acte de justice et nous nous sommes empressés de lui donner les marques de notre pleine et entière satisfaction. Délibéré à St-Maurice le 14 7bre 1802. Pour la Municipalité :

FRANC, Président                      CHESSET, secrétaire

Ce qu'atteste par son sceau et signature : FRANC, Sous-prefet.

A Martigny se trouvait déjà un Commissaire des guerres — Philippe Morand, sauf erreur, — de telle sorte que les fonctions du commandant de place consistaient principalement à s'occuper des militaires isolés de passage dans la ville. Le 23 germinal an 11 (14 avril 1803) déjà, le général Turreau annonçait au citoyen Copt qu'il supprimait son poste. Il terminait sa lettre par ces mots : « Je vous assure d'ailleurs que je n'oublierai pas et que je ferai valoir près du Gouvernement les services que vous lui avez rendus en Valais. »

Belles promesses qui, comme celles concernant le paiement des indemnités pour perte de sa compagnie, ne furent pas tenues, et Copt écrit mélancoliquement :

Le général Turreau fit à la vérité plusieurs représentations en ma faveur et adressa la copie de mes pièces au bureau de la guerre ; moi-même je fis plusieurs instances pour rentrer dans la Ligne, mais ces démarches n'eurent

aucun succès. Retiré au sein de ma Patrie, pauvre, ignoré, tourmenté de la gravelle et atteint de la cécité, j'attendis en cet état malheureux que des circonstances favorables m'offrissent l'occasion de rentrer dans le Service et d'obtenir la récompense méritée par mes travaux.

Il vécut ainsi quatre ans environ à Orsières, dans un dénuement confinant à la misère, jusqu'au jour heureux où il put enfin reprendre du service. La République du Valais signait en effet, le 8 octobre 1805, une « capitulation » avec Napoléon, « par la grâce de Dieu et les Constitutions Empereur des Français et Roy d'Italie », en vertu de laquelle l'empereur s'engageait à entretenir à son service un bataillon à cinq compagnies — 4 de fusiliers et 1 de grenadiers — composé uniquement de Valaisans ; leur uniforme serait « l'habit de drap rouge foncé ; collet, revers et parements blancs ; doublure, veste et culottes blanches, boutons jaunes ayant autour ces mots *Empire français* et au milieu *Bataillon valaisan* ». Le bataillon devait se former à Gênes et Copt en fit partie comme capitaine de 2<sup>e</sup> classe ; Charles de Bons en était le commandant.

Copt entre en service, à Gênes, le 23 septembre 1806. Il est alors âgé de 50 ans, mais sa santé est complètement délabrée, si bien que le 26 juin 1807, il se voit dans l'obligation d'adresser au général de Division de Montchoisy sa demande de solde de retraite. Le médecin du bataillon, le chirurgien-major Kämpfen, déclare que le malheureux capitaine « est attaqué d'une amblyopie d'un tel degré qu'il est à peine en état de se promener tout seul et qu'au grand clair de soleil et à la nuit il est tout à fait aveugle ». Cet état est encore aggravé par « l'air marin » et, pour comble de malheur, Copt souffre « d'une strangurie qui est cause de fréquentes coliques néphrétiques jusqu'à ce que par de grands efforts douloureux les urines prennent leur cours » ! On comprend que, dans de telles conditions, il était impossible au capitaine Copt, et malgré son amour du service, de rester au bataillon valaisan. Le 1<sup>er</sup> février 1808, il était mis à la retraite.

Quelque temps plus tard, il rentrait définitivement au pays, mais il n'y rentrait pas seul. A Gênes, il avait en effet fait la connaissance d'une dame Thérèse Migliara, d'Alexandrie, veuve d'un apothicaire Gatto, et qui avait un fils, Benjamin. Après avoir été durant 10 ans sa « gouvernante », Thérèse Migliara épousa le capitaine Copt. Celui-ci revint donc à Orsières avec sa nouvelle épouse et son beau-fils Benjamin Gattoz ; ce dernier tint quelques années une boutique à Orsières puis toute la famille vint s'établir à Martigny<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> La famille Gattoz s'est éteinte à Martigny avec Rosalie Gattoz (1846-1915), épouse de Joseph Couchepin, avocat et Juge à la Cour d'Appel.

Le capitaine, complètement aveugle, passait ses journées à dicter d'innombrables poésies, des essais historiques et philosophiques, des « leçons d'un vieux militaire à son neveu », des épitaphes, etc. Je ne veux pas m'étendre sur cette production littéraire — ou qui avait du moins la prétention de l'être, — contenue dans un grand cartable portant la mention : « Délassements d'un vieux militaire aveugle », car elle a déjà fait l'objet d'une étude du regretté J.-B. Bertrand, dans les *Annales valaisannes*<sup>10</sup>. Je tiens toutefois à relever l'influence déterminante qu'eut le capitaine Copt sur son beau-fils Benjamin Gattoz. Ce dernier, promoteur en Valais de ce qu'on appelait « l'enseignement mutuel », fut régent pendant un certain temps à Monthey et à Martigny, et ses démêlés tragi-comiques avec les autorités ecclésiastiques dans les années 1820-1830 ont été racontés avec beaucoup de verve par Bertrand dans son article *Une Fête-Dieu épique en 1826* paru dans les *Petites Annales valaisannes*<sup>11</sup>, ainsi que par M. l'abbé Boucard dans sa thèse intéressante et documentée sur *L'Ecole primaire valaisanne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et son histoire de 1798 à 1830*. Or, Benjamin Gattoz ne faisait que donner à ses élèves les leçons qu'il avait lui-même reçues de Benjamin Copt. Certains passages de ses leçons d'histoire et de géographie, contre lesquels le Prieur de Martigny, le chanoine Darbellay<sup>12</sup>, élevait de véhémentes protestations auprès de l'évêque du diocèse, sont tirés mot à mot d'un *Abrégé d'histoire pour les jeunes gens*, rédigé par Copt<sup>13</sup>.

Les déboires pédagogiques de Benjamin Gattoz, qu'il aimait comme son propre fils, durent assombrir les derniers jours du capitaine Copt, qui mourut à Martigny le 8 juin 1824. L'obituaire du Prieuré mentionne qu'il « a reçu pieusement les sacrements ».

Moyennant paiement de six francs et soixantes rappes, Benjamin Gattoz obtint la permission du Président de la Bourgeoisie de « faire sonner comme pour un Bourgeois aux officès funéraires de M. le capitaine Copt » et celui-ci eut encore un enterrement militaire. Insignes et derniers honneurs rendus à ce vieux so'dat dont je viens de vous raconter brièvement la vie.

Henri COUCHEPIN

<sup>10</sup> Cf. *Notes sur quelques intellectuels valaisans : Benjamin Copt*, de J.-B. Bertrand, *Annales Valaisannes*, juillet 1917.

<sup>11</sup> *Petites Annales Valaisannes*, 1926, N<sup>o</sup> 3.

<sup>12</sup> Joseph Darbellay (1783-1857),

<sup>13</sup> Cf. *L'Ecole valaisanne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et son histoire de 1798 à 1830*, de l'abbé Boucard, pp. 272 ss. et 349 ss.